

Minerai de fer Québec et les Innus de Uashat mak Mani-utenam concluent une entente sur les repercussions et les avantages pour la mine du lac Bloom

Montréal (Québec), Canada, 12 avril 2017 : Champion Iron Limited (ASX : CIA, TSX : CIA) (« Champion » ou la « Société »), par l'intermédiaire de sa filiale Minerai de fer Québec (« QIO »), et le conseil de bande Innu TakuaiKAN Uashat mak Mani-utenam (ITUM) ont conclu une entente sur les repercussions et les avantages concernant les activités futures à la mine de fer du lac Bloom située près de Fermont, au Québec. La signature officielle a eu lieu aujourd'hui.

La signature de l'entente témoigne du soutien des Innus de Uashat mak Mani-utenam pour le projet du lac Bloom. Cette entente est valide pour la durée de vie de la mine et permettra aux Innus de Uashat mak Mani-utenam de prendre part au projet de façon concrète grâce à des formations, des emplois et des possibilités de contrats, en plus de leur garantir des avantages financiers et socio-économiques justes et équitables. L'entente contient également des dispositions qui reconnaissent et appuient la culture, les traditions et les valeurs des des Innus de Uashat mak Mani-utenam, notamment la reconnaissance de leur lien avec l'environnement naturel.

Le chef Mike McKenzie, chef d'ITUM, et le président et chef de la direction de Champion et QIO, Michael O'Keeffe, ont tous les deux manifesté un grand enthousiasme relativement à l'entente, qui officialise le début d'une période de collaboration mutuelle, de dialogue constructif et de négociation féconde. M. O'Keeffe a ajouté : « *La signature de l'entente renforce la relation déjà positive entre Champion, QIO et les Innus de Uashat mak Mani-utenam, et nous espérons que le projet du lac Bloom, qui est maintenant prêt à passer à la phase suivante après une étude de faisabilité réussie, aura des repercussions bénéfiques pour toutes les parties dans le futur. La signature de l'ERA nous a permis de franchir une étape importante vers la réouverture de la mine du lac Bloom* ».

À propos de la mine du lac Bloom

Le 11 avril 2016, la Société, par l'intermédiaire de sa filiale QIO, a acquis les actifs du lac Bloom auprès de sociétés affiliées de Cliffs Natural Resources Inc., qui faisaient l'objet de procédures de restructuration en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (Canada). Quebec Iron Ore Inc. est détenue à 63,2 % par la Société, et les 36,8 % de titres de capitaux propres restants appartiennent à Ressources Québec, qui agit comme mandataire pour le gouvernement du Québec.

Le terrain minier du lac Bloom est situé à l'extrémité sud de la fosse du Labrador, à environ 13 km au nord de Fermont (Québec) et à 10 km au nord des installations d'exploitation de minerai de fer du mont Wright, ArcelorMittal Mines Canada. La mine du lac Bloom est une mine à ciel ouvert exploitée par des camions et des pelles, et dotée d'une usine de traitement de minerai. Le concentré de minerai de fer peut être transporté par chemin de fer, d'abord par Bloom Lake Railway, jusqu'à un port de chargement portuaire à Sept-Îles (Québec).

L'exploitation de la mine du lac Bloom a déjà été autorisée par les autorités gouvernementales fédérales et provinciales. Une évaluation des impacts sur l'environnement a été réalisée pour ce projet, conformément à l'article 31.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* de la province de Québec, et a donné lieu à l'émission du premier décret par le gouvernement du Québec en 2008 autorisant l'exploitation minière sur le site du lac Bloom. Une nouvelle étude de faisabilité sur le projet du lac Bloom est en cours et sera disponible dans le profil de la Société sur SEDAR (www.sedar.com) à la fin de mars 2017.

À propos de Champion

Champion est une société d'exploration et d'exploitation du minerai de fer qui s'est donnée pour mission d'exploiter ses importantes ressources en fer dans l'extrémité sud de la fosse du Labrador, dans la province de Québec. À la suite de l'acquisition de son principal actif, la mine de fer du lac Bloom, la Société a concentré ses activités sur la modernisation de l'infrastructure d'exploitation et de traitement de la mine dont elle est maintenant propriétaire, tout en faisant avancer les projets visant à améliorer l'accès aux marchés du minerai de fer dans le monde, y compris les projets d'infrastructure portuaire et ferroviaire, en collaboration avec des intervenants du gouvernement et d'autres intervenants industriels et communautaires importants.

L'équipe de direction de Champion se compose d'experts dans le domaine de l'exploration et de l'exploitation minière qui possèdent aussi une vaste expérience de travail, allant des travaux géotechniques jusqu'à l'investissement en installations nouvelles, en passant par la gestion de friches industrielles, incluant les

aspects logistique et financier à toutes les étapes des projets de l'industrie minière.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la société Champion Iron Limited, visitez notre site web à www.championiron.com.

Ce communiqué contient certains renseignements qui pourraient constituer des « renseignements de nature prospective » en vertu de la législation canadienne sur les valeurs mobilières. Tous les énoncés, autres que les faits historiques, contenus dans le présent communiqué et qui concernent les activités, les événements, les aménagements et la performance financière future de la Société sont des renseignements de nature prospective. L'utilisation de termes tels que « sera », « s'attendre à », « prévoir », « avoir l'intention de », « croire », « planifier », « potentiel », « aperçu », « prévision », « estimer » et des expressions similaires indique qu'il s'agit de renseignements de nature prospective. Les renseignements de nature prospective sont nécessairement fondés sur un certain nombre d'hypothèses et d'estimations qui, même si elles sont considérées raisonnables, comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels et les événements futurs diffèrent considérablement de ce que ces renseignements expriment ou suggèrent, y compris les risques mentionnés dans la notice annuelle, le rapport de gestion et d'autres documents de réglementation sur les valeurs mobilières déposés dans SEDAR par Champion (même les risques mentionnés sous la rubrique « Facteurs de risque »). Rien ne garantit l'exactitude de ces renseignements, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer considérablement de ceux prévus dans ces renseignements. Par conséquent, le lecteur ne doit pas se fier outre mesure aux renseignements de nature prospective. Tous les renseignements de nature prospective sur Champion contenus dans le présent communiqué sont fournis à la date des présentes et sont fondés sur les opinions et les estimations de la direction de Champion et sur les renseignements dont cette dernière disposait à la date des présentes. Champion n'a aucune intention ni obligation de mettre à jour ou de modifier l'un ou l'autre de ces renseignements de nature prospective, que ce soit à la suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou de quoi que ce soit, sauf si la loi l'exige.

<https://nouvelles.championiron.com/index.php?s=2429&item=122498>